

VISITE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé qu'à l'invitation du Gouvernement du Canada, le secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, fera une visite officielle à Ottawa, mercredi le 24 mai 1972. A la suite de sa visite à Ottawa, M. Waldheim prendra la parole à la réunion annuelle de l'Association canadienne des Nations Unies à Montréal, et le lendemain, 25 mai, il assistera à la collation des grades du printemps à l'Université Carleton d'Ottawa, au cours de laquelle on lui décernera un diplôme honorifique.

NÉGOCIATIONS CANADA-CHINE SUR LES SERVICES AÉRIENS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre des Transports, M. Don Jamieson, ont annoncé qu'une délégation canadienne s'est rendue à Pékin le 15 mai afin d'entamer des discussions menant à la conclusion d'un accord bilatéral sur les services aériens avec la République populaire de Chine.

L'établissement possible d'un lien aérien direct entre le Canada et la Chine a été un sujet de discussion entre le premier ministre Chou En-lai et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, au cours du voyage de ce dernier en Chine l'an dernier.

ADHÉSION DU CANADA À LA BID

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Canada est devenu membre à part entière de la Banque interaméricaine de développement en signant, le 3 mai, l'accord constitutif de la Banque. A cette occasion, M. Sharp a exprimé l'opinion que l'adhésion du Canada à la Banque constituait une étape importante dans l'élargissement des relations du Canada avec les Amériques qui est un objectif clé mis de l'avant par la politique étrangère du Canada.

L'adhésion du Canada à la Banque lui permet de contribuer plus efficacement au développement en Amérique latine et dans les Antilles. Le Canada ver-

sera 100 millions de dollars (É.-U.) à la Banque au cours des trois prochaines années, y compris une souscription forfaitaire de 40 millions de dollars (É.U.) au titre du capital-actions de la Banque et un apport de 60 millions de dollars (É.U.) au Fonds de la Banque pour les opérations spéciales. La qualité de membre de plein droit remplacera l'entente que le Canada avait déjà conclue avec la Banque, entente qui, depuis 1964, a permis de consentir des prêts au développement d'un montant de 74 millions de dollars (Can.) à des pays de l'Amérique latine avec le concours de la Banque. Les contributions du Canada à la Banque, jointes au programme d'aide technique bilatéral en Amérique latine institué il y a près d'un an et demi, portera l'ensemble de l'aide du Canada au titre du développement en Amérique latine à environ quatre fois sa valeur antérieure.

BUT

La Banque interaméricaine de développement a été créée en 1960 et compte 24 membres, y compris le Canada. Son siège se trouve à Washington, D.C. La Banque a pour objet de promouvoir le développement socio-économique des pays de l'Amérique latine et des Antilles en finançant des projets et des programmes de développement, en favorisant les investissements publics et privés ainsi qu'en accordant une assistance technique. A part le Canada, les États-Unis sont le seul membre à ne pas puiser dans les réserves de la Banque. Au 31 décembre 1971, la Banque avait engagé environ 4.7 milliards de dollars (É.-U.) au titre de prêts destinés à financer quelque 679 projets de développement dans les pays membres.

L'adhésion du Canada à la Banque est une autre manifestation de la participation du Canada aux activités de l'hémisphère. Au cours de l'an dernier, le Canada a adhéré à deux autres institutions interaméricaines importantes, soit l'Organisation sanitaire panaméricaine et l'Institut interaméricain des sciences agricoles. Le Canada a établi des relations officielles avec l'Organisation des États américains, et nous avons nommé un ambassadeur qui agit également à titre d'observateur permanent auprès de l'Organisation. Le Gouvernement étudie la possibilité d'adhérer à d'autres organisations interaméricaines qui oeuvrent dans le sens des intérêts du Canada et aux activités desquelles le Canada est en mesure d'apporter une contribution originale.